



<u>AMPLIATIONS</u>	
Commissaire délégué	1
Gouvernement	1
Congrès	1
Directions	14
JONC	1
Archive NC	1
Commune de Dumbéa	1

ASSEMBLÉE DE PROVINCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

N°18-2012/APS

DÉLIBÉRATION

**adoptant le dossier de réalisation modifié de la zone
d'aménagement concerté du centre urbain de Koutio**

L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n° 74 des 10 et 11 mars 1959 réglementant l'urbanisme en Nouvelle Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 48/CP du 10 mai 1989 réglementant les zones d'aménagement concerté en Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 13-2000/APS du 26 avril 2000 relative à la création de la zone d'aménagement concerté centre urbain de Koutio à Dumbéa ;

Vu la délibération n° 14-2002/APS du 7 mai 2002 prorogeant les dispositions de la délibération n°13-2006 du 26 avril 2000 ;

Vu la délibération n° 70-2007/APS du 13 décembre 2007 approuvant le programme des équipements publics modifié de la zone d'aménagement concerté (ZAC) du centre urbain de Koutio ;

Vu la délibération n° 68-2007/APS du 13 décembre 2007 adoptant le dossier de réalisation modifié de la zone d'aménagement concerté du centre urbain de Koutio ;

Vu la délibération n° 69-2007/APS du 13 décembre 2007 approuvant le plan d'aménagement de zone modifié de la zone d'aménagement concerté du centre urbain de Koutio ;

Vu la délibération n° 24-2011/APS du 23 juin 2011 approuvant la modification de la création de la zone d'aménagement concerté du centre urbain de Koutio à Dumbéa ;

Vu l'arrêté n° 103-2012 du 27 janvier 2012 portant ouverture d'une enquête publique relative à la modification du dossier de réalisation de la zone d'aménagement concerté centre urbain de Koutio sur la commune de Dumbéa ;

Vu la délibération n° 2012/134 du 10 mai 2012 du conseil municipal de Dumbéa portant avis sur le dossier de réalisation modifié de la zone d'aménagement concerté centre urbain de Koutio ;

Vu la délibération n° 16-2012/APS du 19 juillet 2012 relative à l'approbation de la modification du plan d'aménagement de zone de la zone d'aménagement concerté du centre urbain de Koutio ;

Vu la délibération n° 17-2012/APS du 19 juillet 2012 relative à l'approbation de la modification du programme des équipements publics de la zone d'aménagement concerté du centre urbain de Koutio ;

Vu les conclusions favorables du commissaire enquêteur reçues le 11 avril 2012 ;

Vu l'avis du comité d'aménagement et d'urbanisme de la province Sud du 28 juin 2012 ;

Entendu le rapport n° 07-2012 de la commission de l'habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire en date du 20 juillet 2012,

A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU 31 JUILLET 2012, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1 : Est approuvé le dossier de réalisation modifié de la zone d'aménagement concerté centre urbain de Koutio, comprenant :

- le programme des équipements publics modifié à réaliser dans la zone ;
- le plan d'aménagement de zone modifié ;
- les modalités prévisionnelles de financement de l'opération d'aménagement échelonnées dans le temps.

ARTICLE 2 : Le dossier de réalisation modifié est consultable à la mairie de Dumbéa et à la direction de l'équipement de la province Sud.

ARTICLE 3 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République, notifiée à la commune de Dumbéa et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Le premier vice-président

Alain LAZARE

VERSION PUBLIEE AU JONC

8813 du 09-08-2012

Délibération n° 18-2012/APS du 31 juillet 2012 adoptant le dossier de réalisation modifié de la zone d'aménagement concerté du centre urbain de Koutio (p. 5879).